

CAISSE DES ECOLES

Présents : 6
Représentés : 0
Absents : 3

Pour : 6
Contre : 1
Abstention : 1

COMITE DU : 30 DECEMBRE 2025
DELIBERATION N° : 67/2025
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM
SERVICE : CAISSE DES ECOLES
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE

OBJET : CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LE MONTANT INSCRIT DANS LA DELIBERATION N°62/2025 DU 13 NOVEMBRE

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2313-1, R.2313-2, L.2313-1, R.2313-3, R.2313-4,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n°85-934 du 4 septembre 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le budget principal 2025 adopté par le comité de la Caisse des Écoles,

Vu la délibération n°62/2025 du 13 novembre 2025 intitulée « Décision modificative du budget 2025 »,

Considérant qu'une erreur matérielle (erreur de plume) s'est glissée dans la rédaction de la délibération susmentionnée, le montant de 6 100 € ayant été indiqué à la place du montant exact de 15 446 €, conformément à la décision modificative adoptée et transmise en préfecture,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de rectifier la délibération n°62/2025 du 13 novembre 2025, en remplaçant le montant de 6 100 € par le montant exact de 15 446 € correspondant à la DM votée et transmise.

PRECISE qu'il s'agit d'une simple erreur de plume sans incidence sur la sincérité ni l'équilibre du budget


Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du mardi 30 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 19 décembre 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Frédéric PETITTA Président de la Caisse des Écoles.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Etaient présents :

M. PETITTA, M. LUNDA, M. LEMEUR, Mme FERREIRA, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU), M. CUADRADO.

Etaient excusés :

M. ROGER, Mme JAUNET, Mme AREL, Mme SCHLATTER, Mme PRÉ, Mme LENHART, M. BLANC-PARADIS, Mme CONCALVES, Mme JAULMES.

Etaient présents également : M. Thierry FOURNIER – Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	15
En exercice :	15
Présents :	6
Représentés :	0
Absents :	9

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE